

Déclaration d'intention pour la création d'un espace inter-fédéral de coopération des réseaux territoriaux et fédérations des musiques actuelles

1. Contexte

Structurellement et historiquement, le traitement différencié et à la marge dans les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales confine encore une partie du secteur des musiques dites « actuelles » dans une vision majoritairement industrielle ou de traitement social. Les différentes étapes d'interpellation et de travail commun : Rencontres Nationales (95 et 98), concertation nationale, FORUMA, CSMA... ont débouché sur une identification par les pouvoirs publics à travers le terme « musiques actuelles », sans pour autant provoquer une prise en compte pleine et entière de l'ensemble des acteurs et des potentialités de développement qu'ils représentent.

Alors que les esthétiques comprises sous cette dénomination constituent le terrain d'aventures musicales d'écoute, d'ambitions amateurs ou professionnelles massives, la plupart des politiques locales, départementales, régionales et nationales sont conduites sur des modèles hérités de conceptions anciennes. La non-prise en compte des bouleversements des dernières décennies (technologies, rapport à l'apprentissage, exposition des amateurs,...) tend à exclure les pratiquants et mélomanes « actuels » des dispositifs proposés par la puissance publique. D'un autre côté, et contrairement à ce que pourrait montrer la forte exposition médiatique de ces musiques, le « marché » et particulièrement les activités industrielles n'apportent de ressort économique qu'à un faible nombre d'artistes élus du sacrosaint système de vedettariat.

Les moyens d'accueil, d'expression, de formation et d'accompagnement des pratiquants de ces musiques sont majoritairement le fait d'initiatives privées et d'engagements associatifs : lieux dédiés, cafés concerts, écoles privées, structures d'éducation populaire, collectifs d'artistes, labels indépendants, structures et centres ressources, friches... Ces acteurs ont su apporter des réponses ad hoc au service de la diversité des pratiques actuelles de la musique, mais restent, au quotidien, prisonniers d'une grande précarité.

Depuis plus de vingt ans, ce secteur a vu émerger un grand nombre de groupements représentatifs :

- par esthétique (musiques traditionnelles, jazz, musiques amplifiées, musiques du monde, etc...) ;
- par métier (salles de diffusion, écoles, labels, festivals, centres ressources, accompagnement d'activités, etc...) ;
- par territoire (pôles, fédérations, réseaux, etc...).

Ces instances sont porteuses d'une vision nouvelle de l'aménagement du territoire et d'un rapport différent avec les pouvoirs publics notamment par l'affirmation de la notion de co-construction de l'intérêt général et d'espaces de concertation territoriale (formels ou informels, temporaires ou permanents), instances de dialogue nécessaire à la participation entre toutes les catégories d'acteurs du territoire, partenaires sociaux, élus, associations... afin que chacun trouve sa place et son rôle.

Pour autant, leur multiplication est l'illustration de l'éclatement des forces vives qui tend à accréditer l'idée d'un secteur artistique « balkanisé ».

Conscients des enjeux artistiques, culturels, économiques, sociaux, politiques appelant à une meilleure coordination et des actions concertées, les réseaux territoriaux et les fédérations nationales de musiques actuelles signataires de la présente déclaration ont décidé de mettre en commun leurs réflexions afin de créer un espace inter fédéral de coopération.

2. Valeurs partagées des signataires

Les signataires se reconnaissent et défendent la diversité culturelle¹ et artistique ainsi que l'économie plurielle.

Et plus précisément, ils affirment vouloir :

- Revendiquer et défendre la diversité d'initiatives, la diversité artistique et le traitement équitable de celles-ci par les pouvoirs publics ;
- Défendre une approche de proximité (tant économique, que culturelle et artistique) ;
- Promouvoir des alternatives à l'offre unique et globale des industries du divertissement ;
- Contribuer au maintien et au développement des pratiques artistiques, favorisant ainsi la construction de l'être humain, au développement de son esprit critique, de son ouverture aux autres dans une approche de diversité culturelle ;
- Créer des conditions de dialogue avec des partenaires non culturels et initier des actions innovantes en direction des autres acteurs de la vie économique et sociale.

3. Les objectifs de la coopération

Les signataires se fixent comme objectifs généraux de :

- Participer à la prise en compte du champ artistique des musiques actuelles ;
- Participer à la reconnaissance des acteurs représentés, dans le respect de leurs diversités et singularités en valorisant l'existant ;
- Capitaliser les réflexions et expériences, échanger les compétences, mutualiser des outils, moyens et services ;
- Articuler les actions entre les différents échelons territoriaux.

Dès 2010, les objectifs opérationnels sont de :

- Formaliser le fonctionnement d'un espace inter fédéral ;
- Coordonner des revendications et le cas échéant des représentations collectives ;
- Partager les principales informations inhérentes à notre secteur d'activités et impactant nos problématiques et actions communes ;
- Favoriser le partage d'outils et d'actions en commun.

4. Les engagements réciproques des signataires

Les signataires s'engagent à :

- S'impliquer autant que faire se peut dans les travaux collectifs ;
- Respecter le fonctionnement démocratique du collectif ;
- Relayer les informations validées et publiques auprès de leurs membres ;
- Respecter la confidentialité des échanges et positions collectives ;
- Etre attachés à une démarche solidaire avec les autres signataires.

¹ En référence aux textes suivants :

- La convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Les démarches de développement durable, et de l'Agenda 21 pour la Culture
- Le « manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture » porté par l'UFISC

5. Qualités des signataires

Les signataires sont des structures fédératives, sous forme associative ou coopérative, œuvrant majoritairement dans le champ des musiques actuelles et dont les membres adhérents sont principalement des personnes morales dont le mode de gouvernance garantit l'autonomie de gestion.

Les premiers signataires

Fédurok
Fneijma
Le RAMA
Réseau ressource
Le RIF
Le Pôle
Polca
Femag
Urma La-Rouss
FAMDT
Fracama
FEPPRA
CD1D
La Féarock
Collectif Culture Bars Bars
Zone Franche
Avant-Mardi
La FEPIIA
FELIN